

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET :** Participations 2016 en faveur des Unions Départementales de Syndicats

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer aux unions départementales de syndicats, au titre de l'exercice 2016, des subventions pour un montant global de 96 300 €, conformément au tableau du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes, dont les projets sont joints en annexe au rapport.
- d'approuver les modalités d'engagement prévues dans le rapport.

La dépense totale correspondante, soit 96 300 €, sera prélevée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 91, article 6574, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**